

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2023

LUTTER CONTRE LES ARNAQUES ET LES DÉRIVES DES INFLUENCEURS SUR LES
RÉSEAUX SOCIAUX - (N° 790)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE105

présenté par

Mme Spillebout, M. Bothorel, M. Bouyx, Mme Bregeon, M. Descrozaille, M. Girardin, M. Izard,
M. Lavergne, Mme Le Meur, Mme Le Peih, Mme Jacqueline Maquet, M. Marchive,
Mme Marsaud, M. Midy, M. Pacquot, M. Perrot, Mme Petel, M. Rodwell, M. Travert et
M. Vojetta, rapporteur

ARTICLE 5

Après le mot :

« manipulation »,

insérer les mots :

« , à la lutte contre les fausses informations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Parmi les différentes catégories d'influenceurs, il existe les influenceurs de l'information qui aident les jeunes à comprendre l'actualité. Cependant, il convient de lutter contre les dérives que certains peuvent émettre. Aussi, la lutte contre la diffusion des fausses informations doit continuer d'être priorité et l'inscription de cette lutte au sein de la présente loi fait sens. Il est donc proposer d'ajouter la lutte contre les fausses informations relayées par les influenceurs aux sensibilisations prévues au présent article.